

Comité de suivi hydrologique du Puy de Dôme

22 août 2019



Sommaire

1 - Point météo

- Point sur la situation actuelle

2 - Point sur les données « milieu »

- Niveaux de cours d'eau et petits cours d'eau (ONDE)
- Niveaux des nappes souterraines
- Niveaux retenues / soutien d'étiage

3 - Situation au niveau national et départements limitrophes

4 - Point sur les prélèvements – difficultés rencontrées

- AEP
- Irrigation

5 - Mesures agricoles nationales

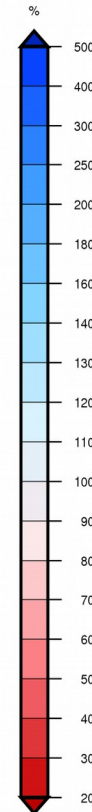
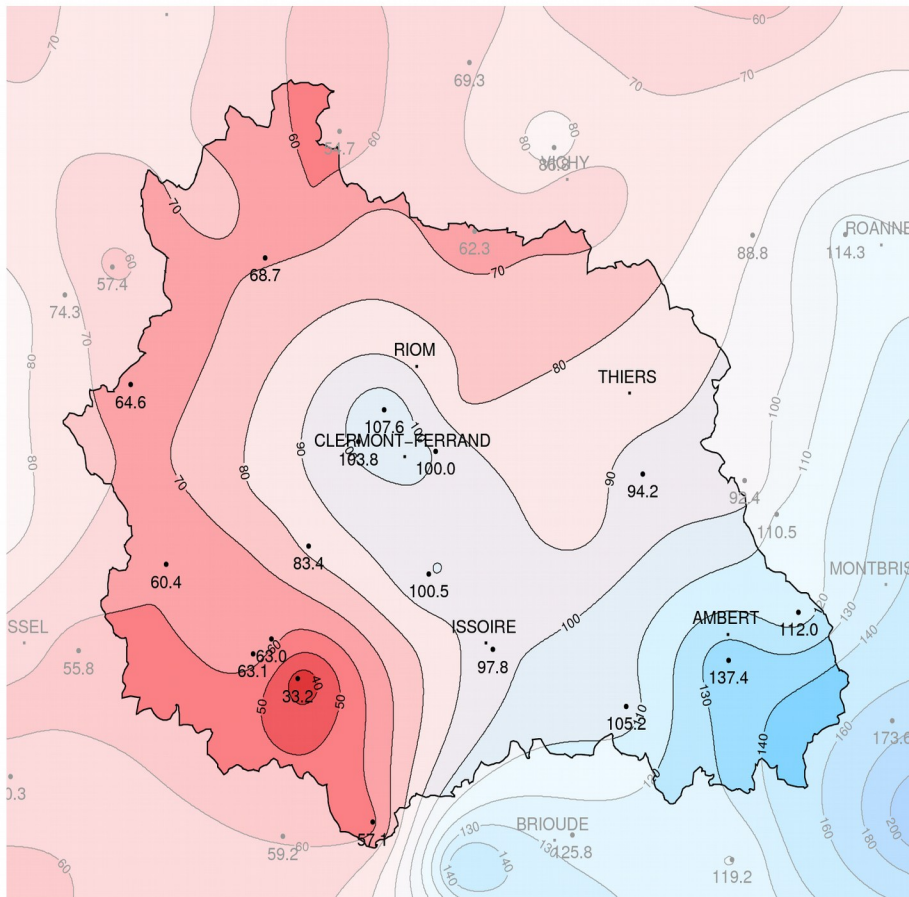
6 - Point sur les contrôles

7 - Mesures envisagées

Point météo

Rapport à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 des
cumuls des précipitations
Puy-de-Dôme

Été 2019



En juillet, précipitations ponctuelles liées aux orages avec des averses intenses.

En août, averses ponctuelles et épisodes marquants :

- le 11/08 : 10 à 30 mm

- le 18/08 : 2 à 5 mm, 15 à 56 mm sur le sud-est du département.

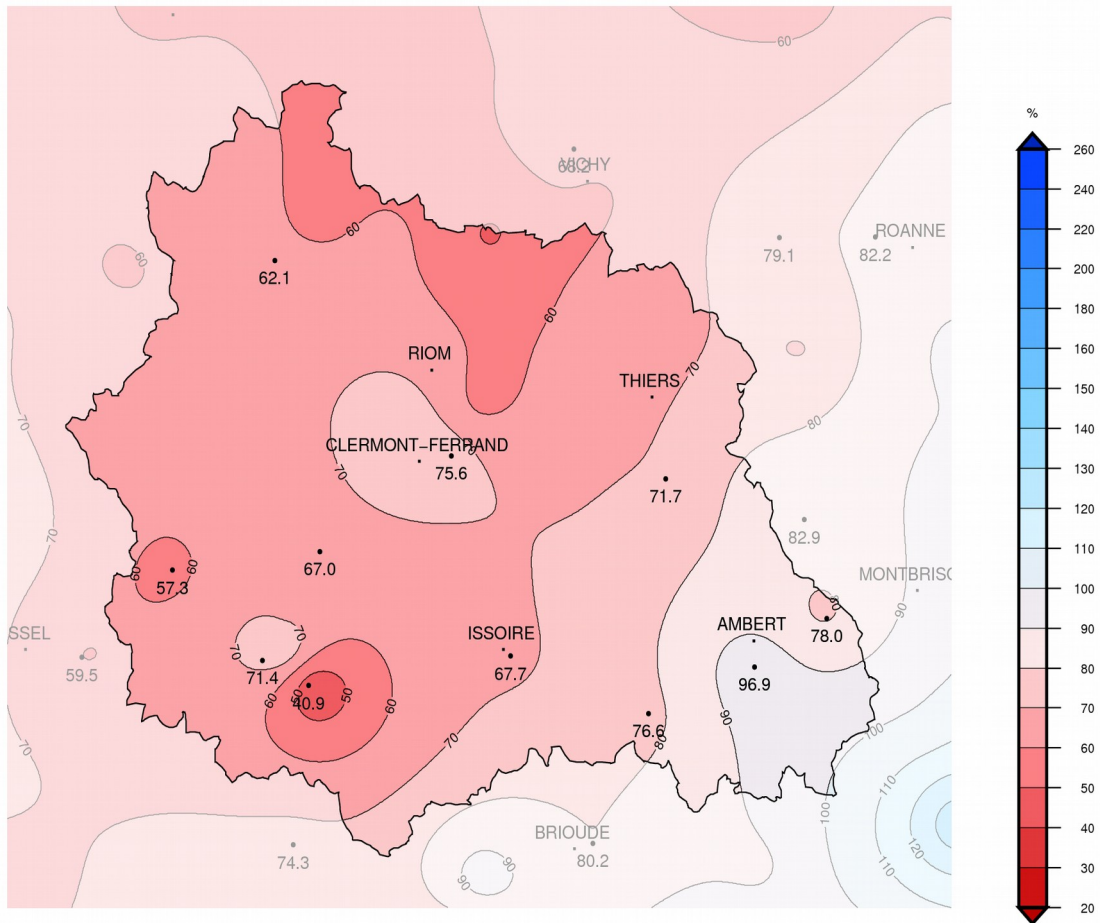
Amélioration momentanée sur le Livradois et le Forez, une partie de la Limagne et les Monts Dôme en lien avec les précipitations ponctuelles d'août.

Déficit persistant sur le nord du département, les Combrailles et Sancy-Cézallier

Point météo

Rapport à la moyenne annuelle de référence 1981-2010 des cumuls
de précipitations
Puy-de-Dôme

2019

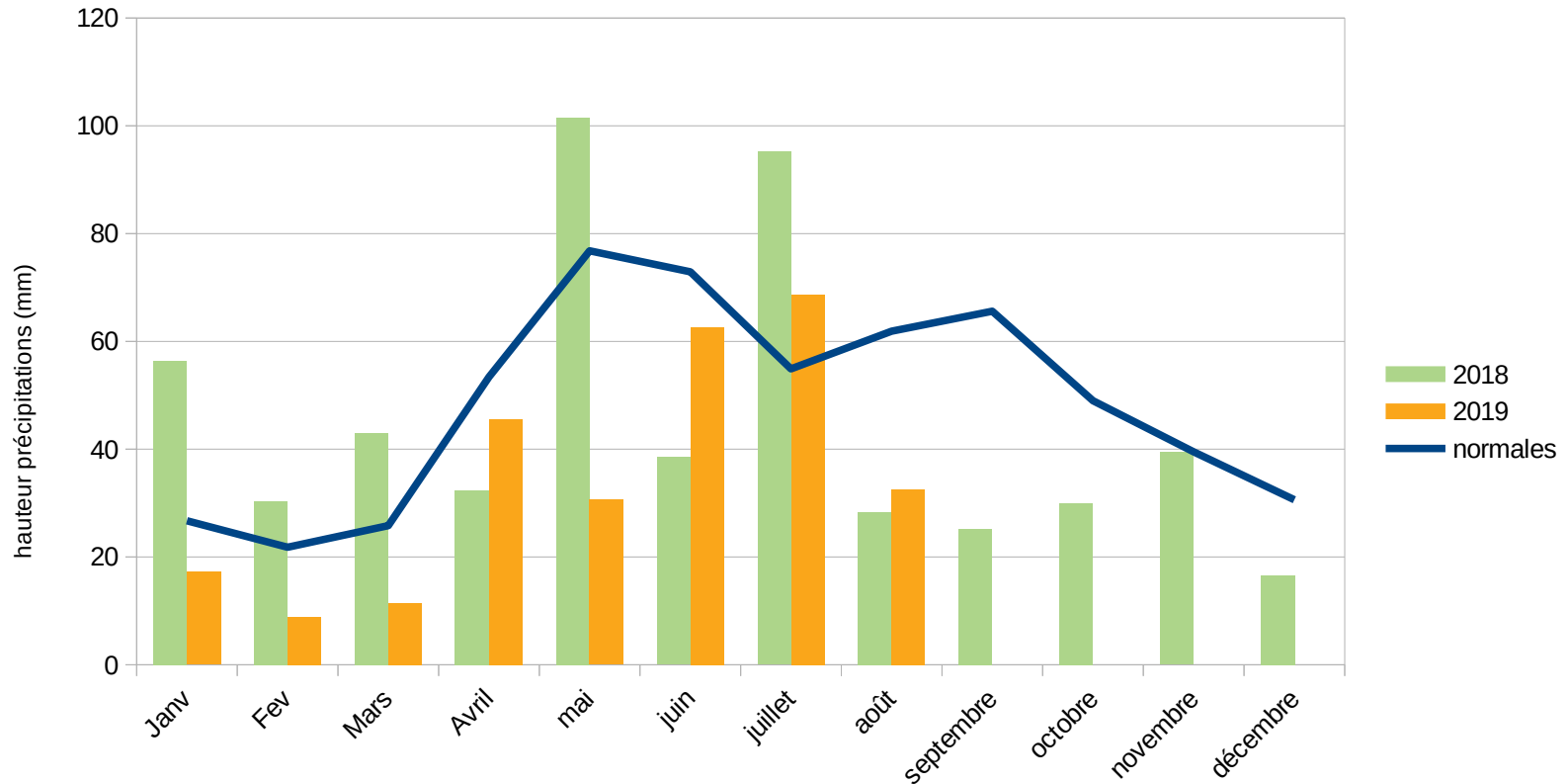


Restant déficitaire.

- Le déficit se réduit sur le Livradois et le Forez, en Limagne.

- Maintien du déficit partout ailleurs de 25 à 50 % voire plus sur le Sancy et le Cézallier.

Bilan pluviométrique



Données de la station de Clermont-Ferrand (Aulnat) – Mise à jour du 20 août 2019

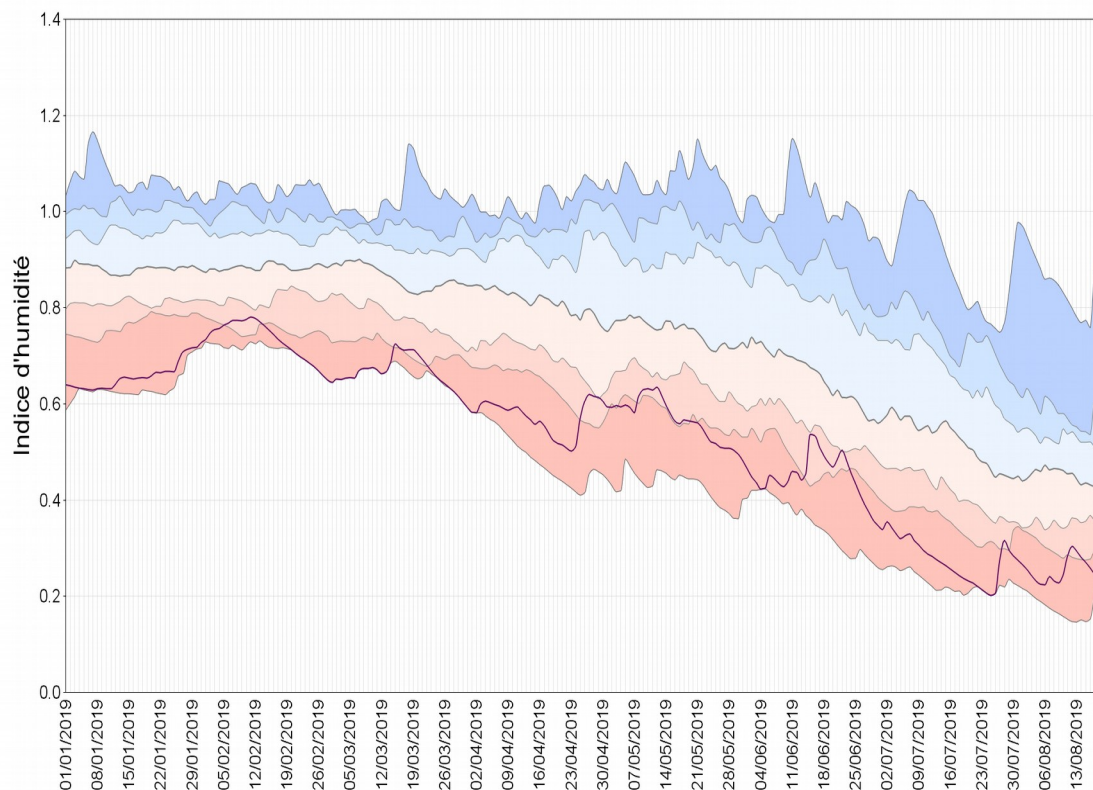
Le mois de juin a été relativement arrosé au cours de la 1ère quinzaine et s'est achevé par une semaine de canicule et des orages très localisés. Le cumul de précipitation de juillet est supérieur à la pluviométrie normale.

Le cumul annuel (depuis le début de janvier) est de 73 % / normales.

Point météo

Indice d'humidité des sols agrégé Puy-de-Dôme

1er janvier 2019 au 18 août 2019



Depuis le début de l'année, l'indice d'humidité des sols se situe dans des valeurs basses (entre le 1er décile et le record pour l'essentiel) signe d'une sécheresse marquée des sols superficiels.

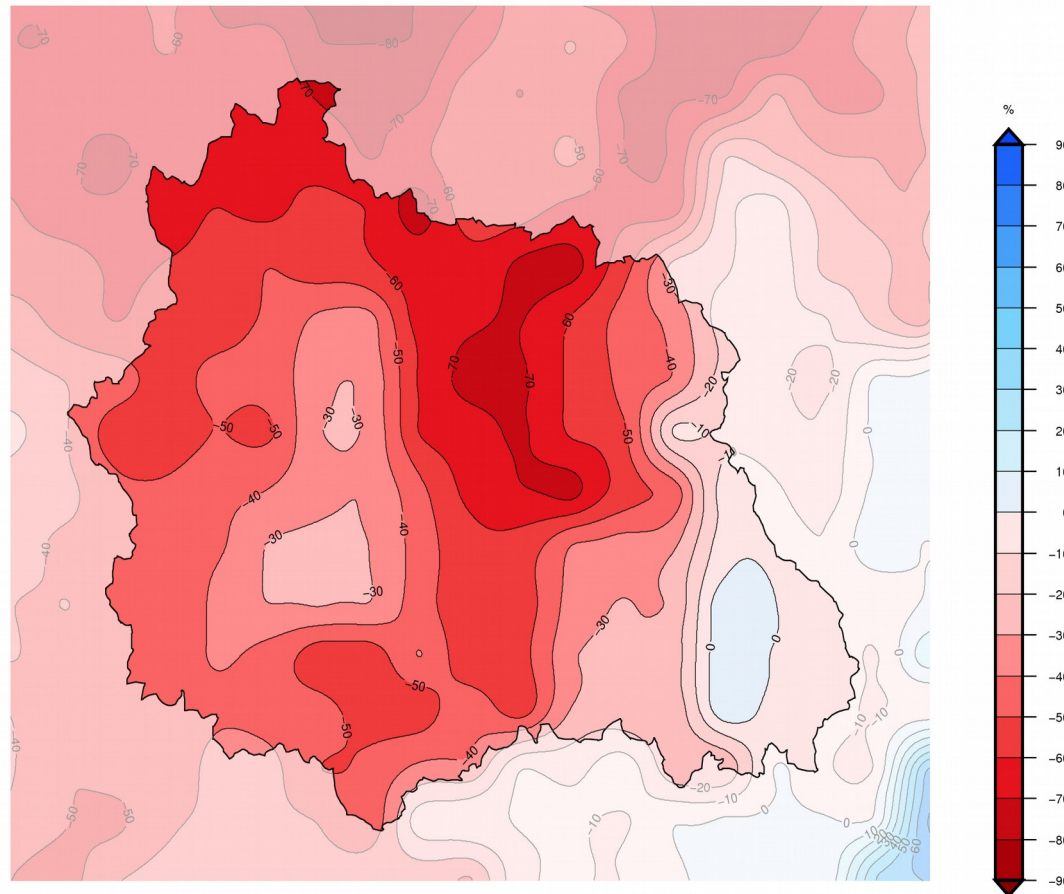
Du 20 février au 14 mars, puis du 24 mars au 2 avril et les 4 et 5 juin puis du 23 au 26 juillet, il atteint des valeurs records.

En juillet et début août, l'indice fluctue un peu au gré des averses orageuses, mais reste à des niveaux très bas, proches du record de 2003 au 18 août.

Point météo

Ecart pondéré à la moyenne quotidienne de référence 1981-2010 de
l'indice d'humidité des sols
Puy-de-Dôme

18 août 2019



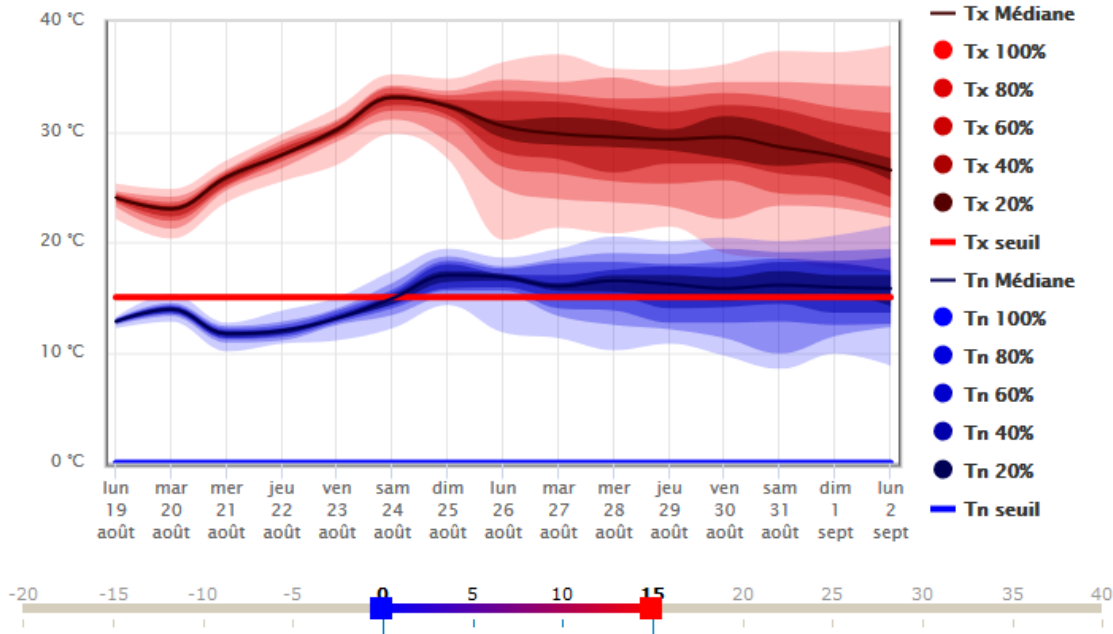
La carte d'écart à la moyenne de l'indice d'humidité des sols superficiels montre un état de sécheresse des sols plus important que la normale. La situation est plus disparate qu'au mois de juillet.

La sécheresse la plus marquée se situe toujours en Limagne avec des déficits atteignant 60 à plus de 70%.

Grâce aux précipitations orageuses, le déficit s'est résorbé à Ambert.

Prévisions météorologiques au 22 août 2019

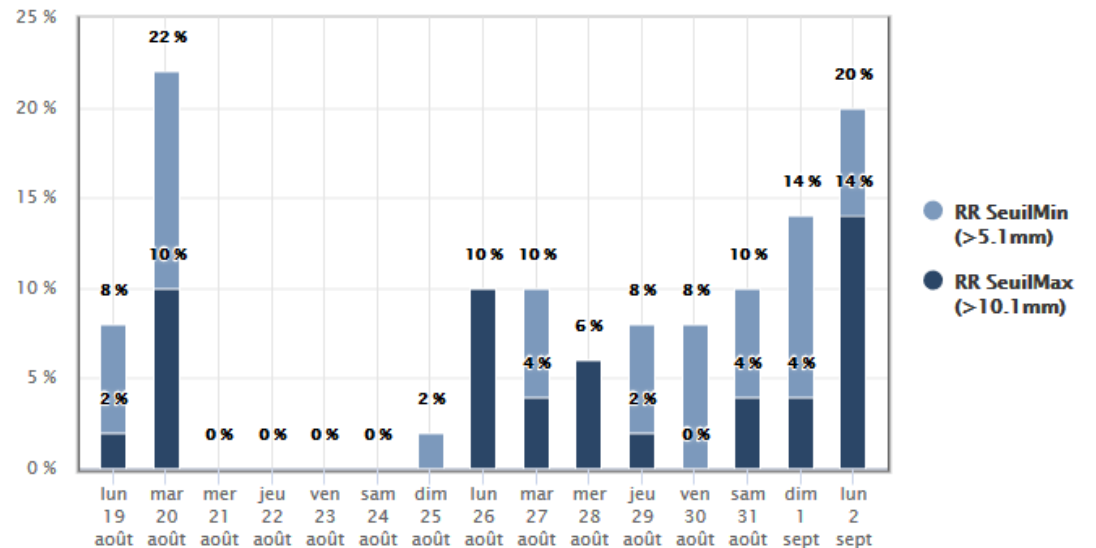
PROBABILITÉS DE DÉPASSEMENT DE SEUIL : TEMPÉRATURES



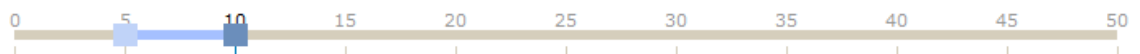
Prévisions : averses en début de semaine (1 à 3 mm le 19, 5 à 10 mm le 20) et anticyclonique ensuite (jusqu'en fin de semaine).

Températures en baisse (25 °C mercredi en Limagne et remontent à 30 °C samedi)

PROBABILITÉS DE DÉPASSEMENT DE SEUIL : PRÉCIPITATIONS



Probabilité de précipitations (RR) à 5.1mm et à 10.1mm



Situation actuelle au regard de l'arrêté cadre

Suivi des débits journaliers des 12 derniers jours

N°	Zone	DOE	DSA	DCR	09/08/19	10/08/19	11/08/19	12/08/19	13/08/19	14/08/19	15/08/19	16/08/19	17/08/19	18/08/19	19/08/19	20/08/19	21/08/19
1	Allier (Pont de Limons)	16,00	10,00	9,00	14,10	13,90	21,50	25,50	20,20	18,10	1000,00	1000,00	14,00	13,60	16,40	19,20	22,70
2	Allier (Vic-le-Comte)	13,00	10,00	8,00	14,90	16,00	19,60	19,10	17,90	15,80	14,30	14,20	13,80	13,90	17,00	22,40	21,30
3	Sioule (St-Pourçain 03)	3,30	2,90	2,70	2,72	2,65	3,06	3,54	3,24	3,01	3,07	2,94	2,89	2,79	3,03	2,96	3,17
4	Dore (Dorat)	2,50	2,20	2,00	1,97	1,74	4,35	5,74	3,91	2,65	2,24	2,00	1,71	1,52	10,10	7,50	8,05
5	Allier (St-Yorre 03)	20,00	13,00	12,00	16,10	15,20	20,50	35,00	25,10	1000,00	1000,00	1000,00	15,80	15,00	20,40	28,50	31,30
6	Cher amont (Chambonchard 23)	0,25	0,20	0,16	1000,000	1000,000	1000,000	0,005	0,006	0,007	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000
7	Dordogne amont (Carennac, Ile de la Prade 46)	16,00	14,00	12,80	19,60	19,60	20,50	21,60	21,30	20,50	19,60	19,40	18,80	18,80	18,80	18,00	18,00
8	Loire amont (Bas-en-Basset 43)	5,50	5,00	4,50	9,65	17,00	15,90	20,40	13,80	11,00	9,15	8,90	7,45	7,00	9,26	14,40	1000,00
9	Alagnon (Lempdes 43)	1,40	1,00	0,80	0,99	1,17	2,14	1,95	1,60	1,23	1,06	1,01	0,97	0,91	2,75	2,47	2,54

Le Cher amont a franchi le seuil de crise depuis le 28 juin.

1000,00 = donnée non disponible (absente des serveurs d'hydrologie)

La Sioule fluctue autour du débit seuil d'alerte.

L'Alagnon a franchi le seuil d'alerte depuis le 17 août.

La Dore montre un débit très fluctuant mais bénéficie d'épisodes orageux importants (30 mm à Ambert le 18 août).

L'Allier a atteint son débit d'objectif d'étiage (DOE) à Pont de Limons et Saint-Yorre.

Débits consultables sur :

- Hydroréel : <http://www.rdbrmc.com/hydroreel2/>

- Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Situation actuelle sur les autres cours d'eau

Stations hydro-métriques De référence	Dixième du module ou Autre débit réservé	Débit quinquenna de juillet en année sèche	09/08/19	10/08/19	11/08/19	12/08/19	13/08/19	14/08/19	15/08/19	16/08/19	17/08/19	18/08/19	19/08/19	20/08/19	21/08/19
<u>Ailloux à Manglieu</u>	0,062	0,039	Non connue	0,010	0,038	0,151	0,060	0,033	0,019	0,014	0,011	0,008	0,292	0,203	0,216
<u>Ambène à Ennezat</u>	0,062	0,278	0,026	0,020	1,020	0,210	0,067	0,058	0,051	0,047	0,044	0,041	0,265	0,073	0,058
<u>Ance du Nord à Sauvessanges</u>	0,280	0,883	0,765	4,000	1,980	1,970	1,120	0,900	0,810	0,770	0,700	0,625	2,140	2,400	1,880
<u>Artière à Clermont-Ferrand</u>	0,026	0,105	0,025	0,032	0,792	0,058	0,040	0,035	0,033	0,031	0,029	0,028	0,053	0,029	0,028
<u>Auzon à la Roche Blanche</u>	0,025	0,136	0,061	0,061	0,107	0,064	0,061	0,060	0,060	0,060	0,060	0,059	0,064	0,060	0,059
<u>Bédât à Saint-Laure</u>	0,195	0,827	0,147	0,243	4,200	1,040	0,571	0,415	0,264	0,246	0,238	0,233	1,120	0,424	0,357
<u>Burande à La Tour d'Auvergne</u>	0,095	0,296	0,120	0,132	0,248	0,173	0,151	0,141	0,161	0,140	0,132	0,134	0,134	0,119	0,109
<u>Couze d'Ardes à Madriat</u>	0,156	0,272	0,191	0,262	0,294	0,339	0,259	0,245	0,202	0,187	0,174	0,145	0,240	0,364	0,337
<u>Couze Pavin à St Floret</u>	0,458	1,200	0,516	0,511	0,637	0,949	0,713	0,597	0,543	0,457	0,504	0,408	0,808	0,713	0,681
<u>Eau-Mère à Parentignat</u>	0,085/0,300	0,234	0,058	0,056	0,223	0,585	0,269	0,157	0,097	0,080	0,060	0,044	0,397	0,631	0,824
<u>Jauron à Beau regard l'E vègue</u>	0,081	0,095	0,016	0,031	0,139	0,069	0,026	0,017	1000,000	0,010	0,009	0,009	0,041	0,026	0,023
<u>Morge à Maringues</u>	0,420	1,430	0,150	0,225	4,510	1,220	0,537	0,399	0,249	0,237	0,228	0,225	1,020	0,369	0,319
<u>Sioulet à Miremont A La Prugne</u>	0,595	0,952	0,114	0,090	0,102	0,410	0,334	0,240	0,185	0,137	0,132	0,099	0,099	0,119	0,148

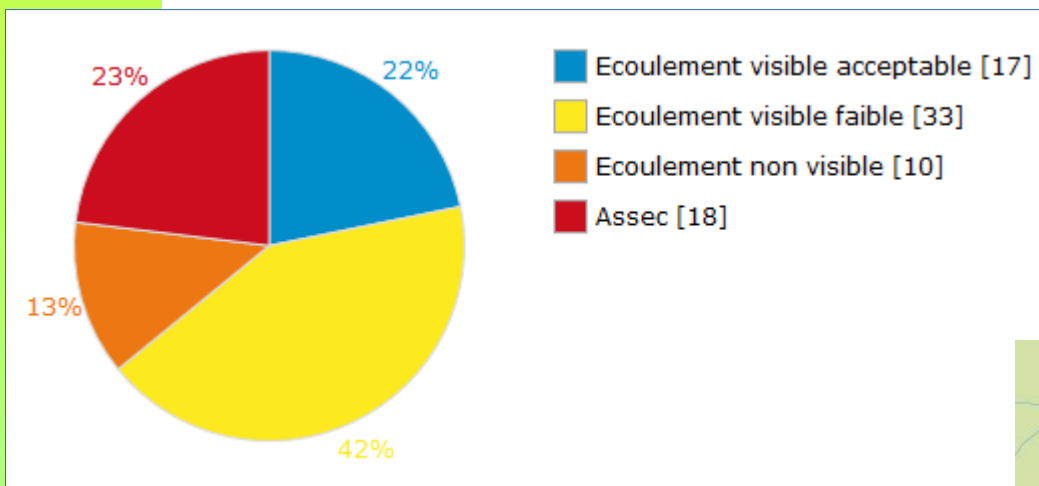
Les débits sont inférieurs aux débits réservés pour **l'Ambène, le Jauron, la Morge et le Sioulet.**

Arrêt de l'irrigation sur la Morge depuis le 28 juillet.

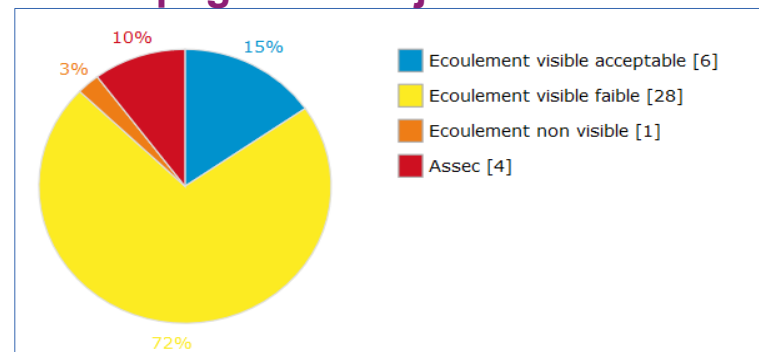
Envoi d'un SMS aux irrigants de l'Eau Mère et de l'Ambène le 8 août en raison du franchissement du débit réservé : soit arrêt des prélèvements soit organisation en tours d'eau.

Suivi niveau d'écoulement sur les têtes de bassin (Onde, AFB)

Campagne du 25 juillet 2019

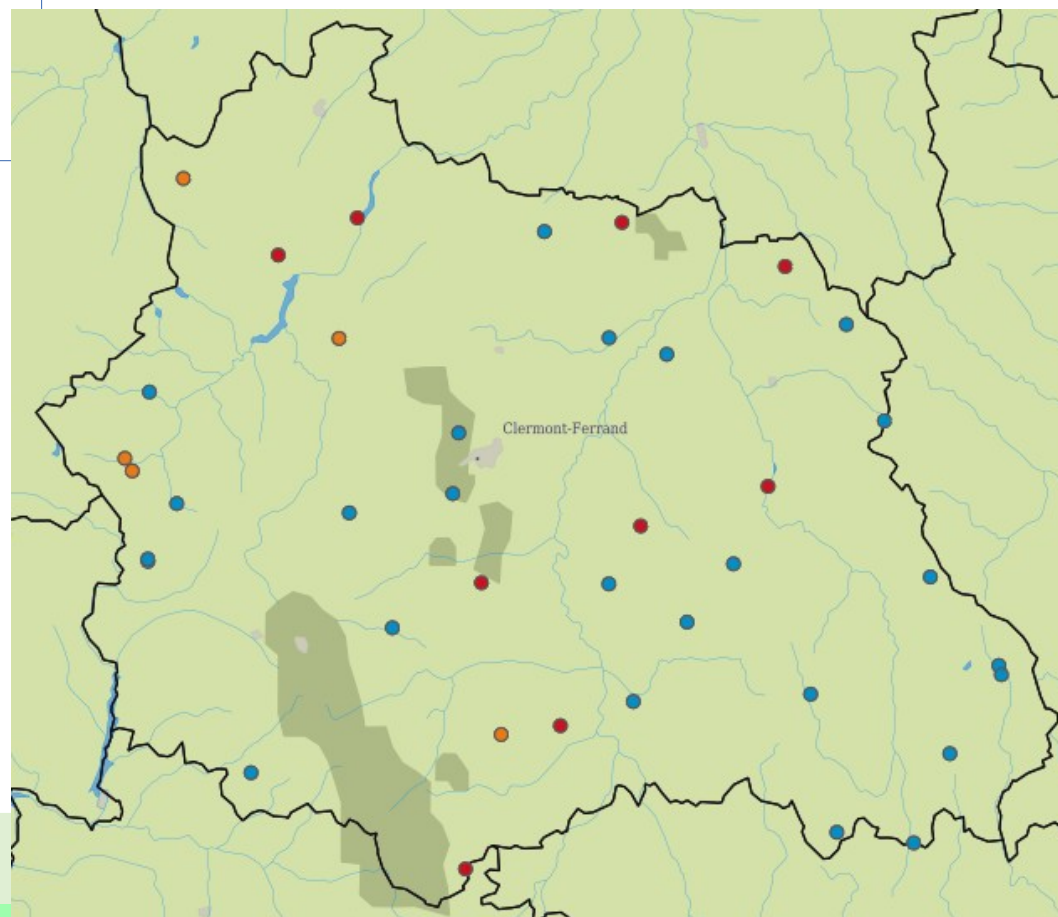


Campagne du 15 juillet 2019

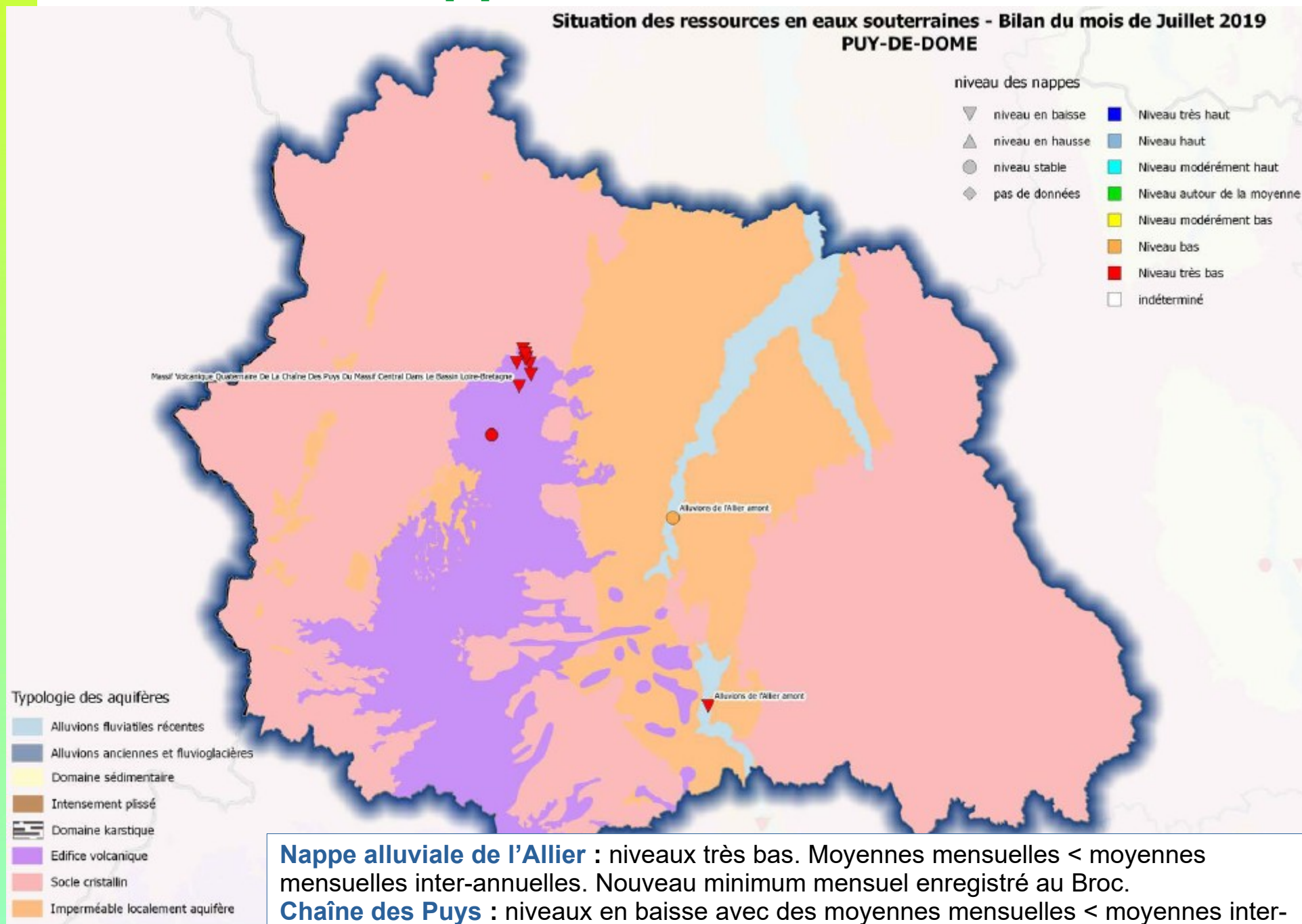


Les assecs se sont accentués :

- un impact piscicole important
- concentration probable des teneurs polluantes
- diminution des capacités d'auto-épuration



Suivi des nappes souterraines (DREAL/BRGM)



Nappe alluviale de l'Allier : niveaux très bas. Moyennes mensuelles < moyennes mensuelles inter-annuelles. Nouveau minimum mensuel enregistré au Broc.

Chaîne des Puys : niveaux en baisse avec des moyennes mensuelles < moyennes inter-annuelles. Des valeurs record sont atteintes. Dans le bassin de Volvic (versant est) ainsi que celui du Puy de Côme (versant ouest), les **niveaux des nappes sont très bas**.

Allier : soutien d'étiage à partir de Naussac



- x Remplissage au 22/08 : 133,77 Mm³ (72,23 %)
- x Soutien commencé le 08/06/19 - consignes de lâchure : 9 m³/s au 22/08/19
- x Arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 19 juillet 2019, mesures de niveau **alerte** sur les axes Loire et Allier, à décliner au niveau départemental
- x Dernière réunion du CGRNVES le 21/08/2019

Allier : soutien d'étiage à partir de Naussac

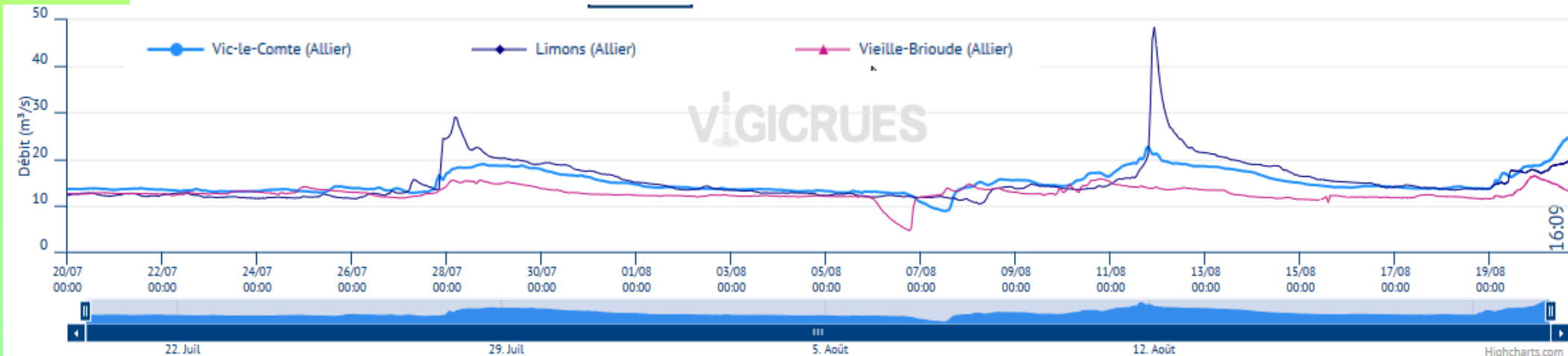
- Nouvelles consignes pour la gestion de Naussac :

Hausse du débit objectif à Gien de 45 à 55 m³/s (révision au 15 septembre en fonction des conditions climatiques)

=> passage du niveau alerte au niveau vigilance sur l'axe Allier

Allier : soutien d'étiage à partir de Naussac

- Retour suite au dysfonctionnement du barrage de Naussac dans la nuit du 4 au 5 août :
 - Le creux des débits de l'Allier a atteint la station hydro de Saint-Haon (43) le 5/08 de 4h à 17h faisant passer le débit de 11 m³/s à 1,3 m³/s. A Prades (43), l'impact a été mesuré du 5/08 à 13h au 6/08 à 5h avec un débit de 7 m³/s.
 - La baisse a été mesurée à Coudes le 6/08 à 16h et la situation est revenue à l'état normal le 7/08 à 14h30, à 17h à Vic-le-Comte, à minuit à Pont-du-Château. Le débit minimal mesuré a été de 8,81 m³/s
 - Au fur et à mesure, il a été constaté une réduction de l'impact et un aplatissement de la courbe des débits.



- Prise d'un arrêté complémentaire portant interdiction exceptionnelle provisoire de tout prélèvement de l'eau, excepté AEP, sur la rivière Allier et sa nappe d'accompagnement dans le 63 : le 7/08 pour la partie amont, du 7/08 à 8h au 8/08 à 8h pour la zone intermédiaire et le 8/08 pour la zone aval. Arrêté abrogé le 8/08 à 18h.

Morge : le barrage du SEP

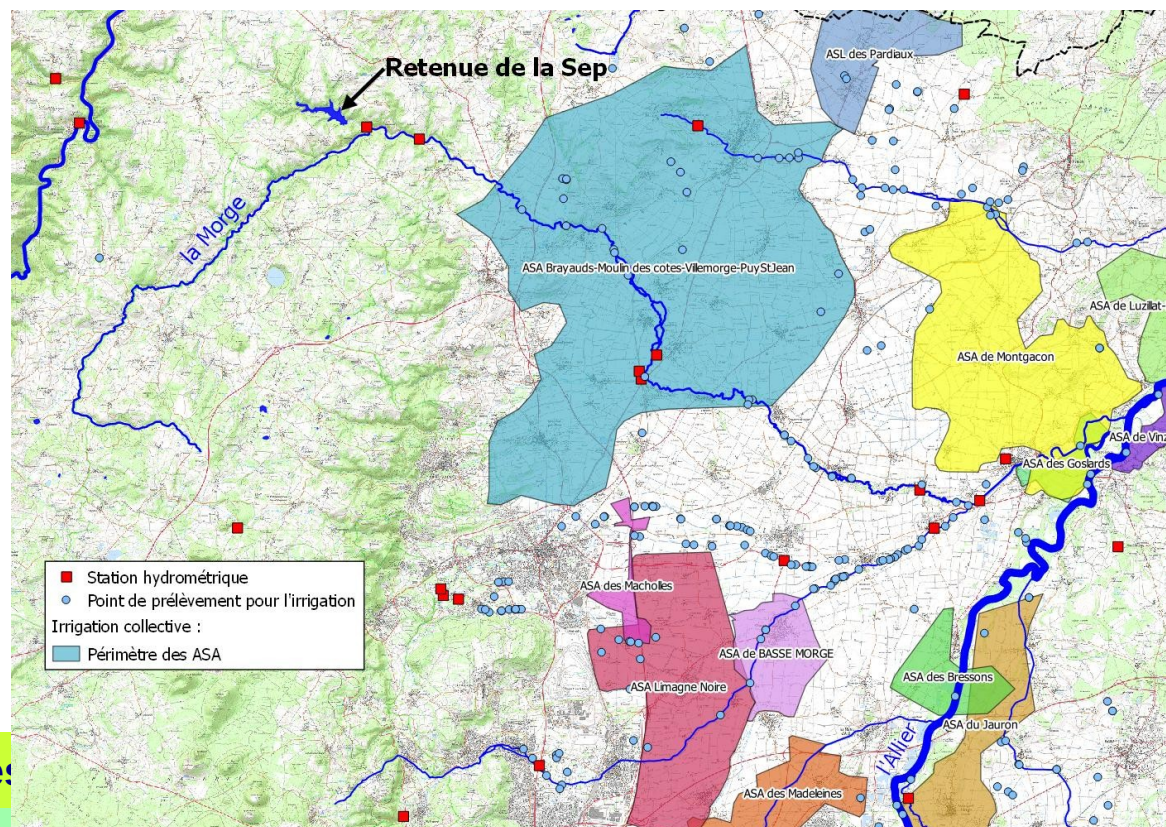
- × Retenue de 4,68 Mm³ pour irrigation à l'aval par pompage dans la Morge
- × Taux de remplissage de 0,20 Mm³ (4,5 %) au 21/08/19
- × Début officiel des lâchers le 2 juin
- × Irrigation arrêtée depuis le 28 juillet
- × Lâchers pour soutien d'étiage (290 m³/h)



Retenue de la Sep

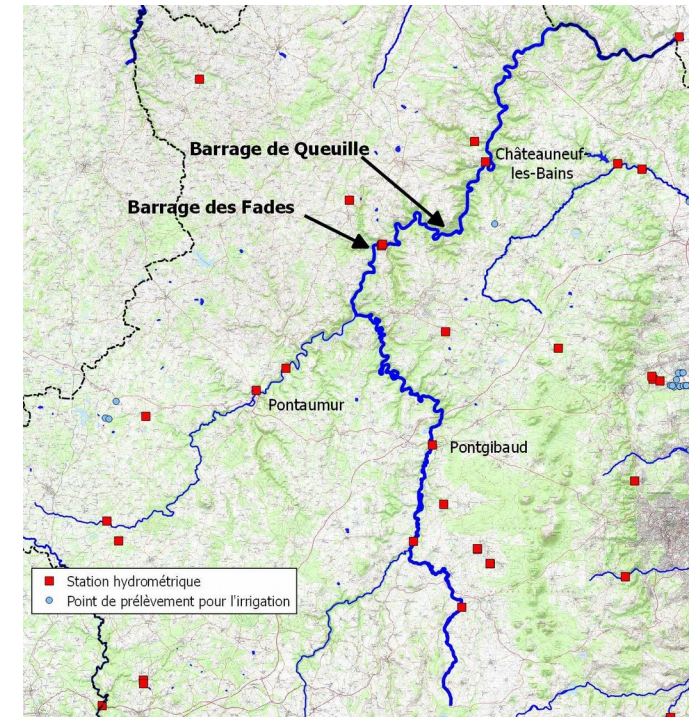
Contrôle des débits dans la Morge par le SMAHM selon l'arrêté du SEP modifié début juillet

Fourniture des données par le SMAHM tous les lundis depuis le 1^{er} juillet



Sioule : les barrages de Fades-Besserves et de Queuille

- Fades-Besserves : volume total de 69 Mm³ ; taux de remplissage de 61 % (côte à 497,48 m NGF au 19 août)
- Queuille : volume total de 6 Mm³, taux de remplissage de 81 % au 19 août
- Débit entrant à Fades est de 0,8 m³/s le 19 août
- Débit restitué à l'aval de Queuille est de 2,8 m³/s

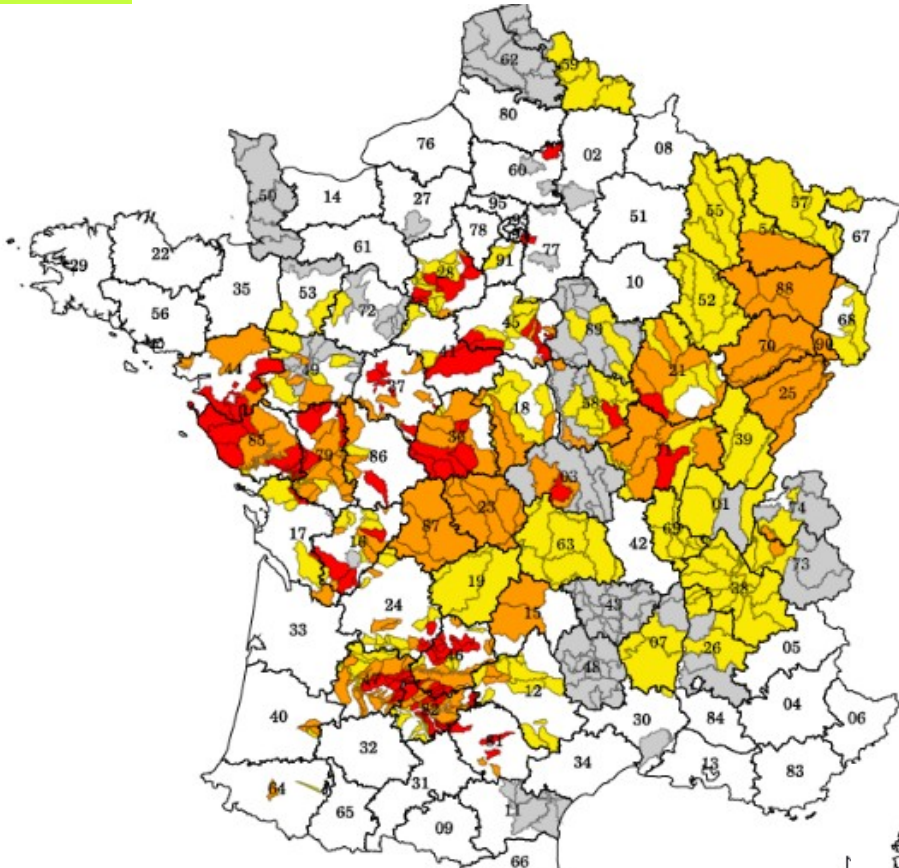


Direction départementale des territoires du Puy-de-

Renouvellement de la demande de réquisition par la profession agricole de l'Allier pour des lâchers complémentaires de 300 l/s car atteinte du débit de crise à St Pourçain/Sioule :

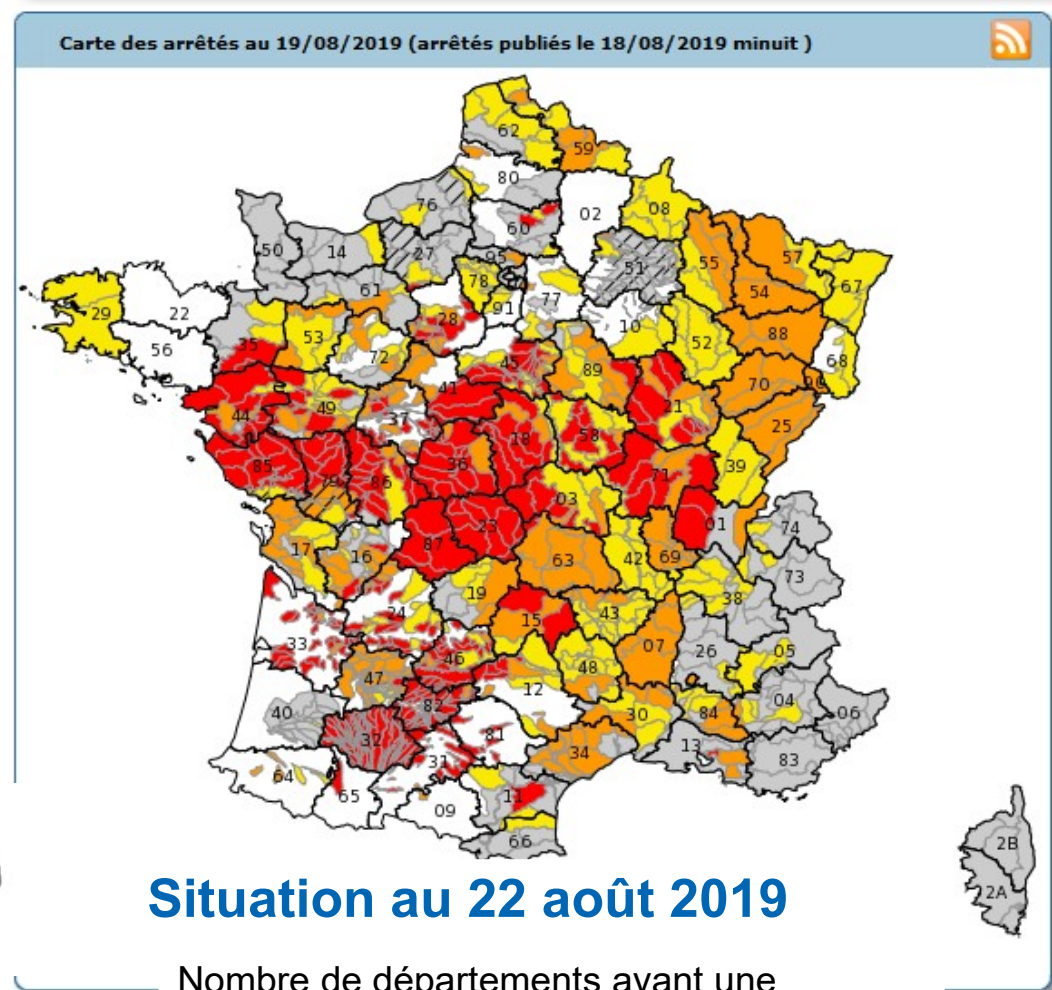
- Arrêté définissant les modalités signé le 23 juillet
- Nouvel arrêté signé le 8 août (valable jusqu'au 21 août).

Situation au niveau national au 19 août 2019



Situation au 23 août 2018

Nombre de départements ayant une restriction (au delà de vigilance) : **56**



Situation au 22 août 2019

Nombre de départements ayant une restriction (au delà de vigilance) : **85**

Légende de la carte

- Principales villes
- Cours d'eau
- ▭ Départements
- Restrictions par département
 - Vigilance
 - Alerte
 - Alerte renforcée
 - Crise
- ▨ Zone d'alerte spécifique aux eaux souterraines

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Points sur les prélèvements – difficultés rencontrées AEP

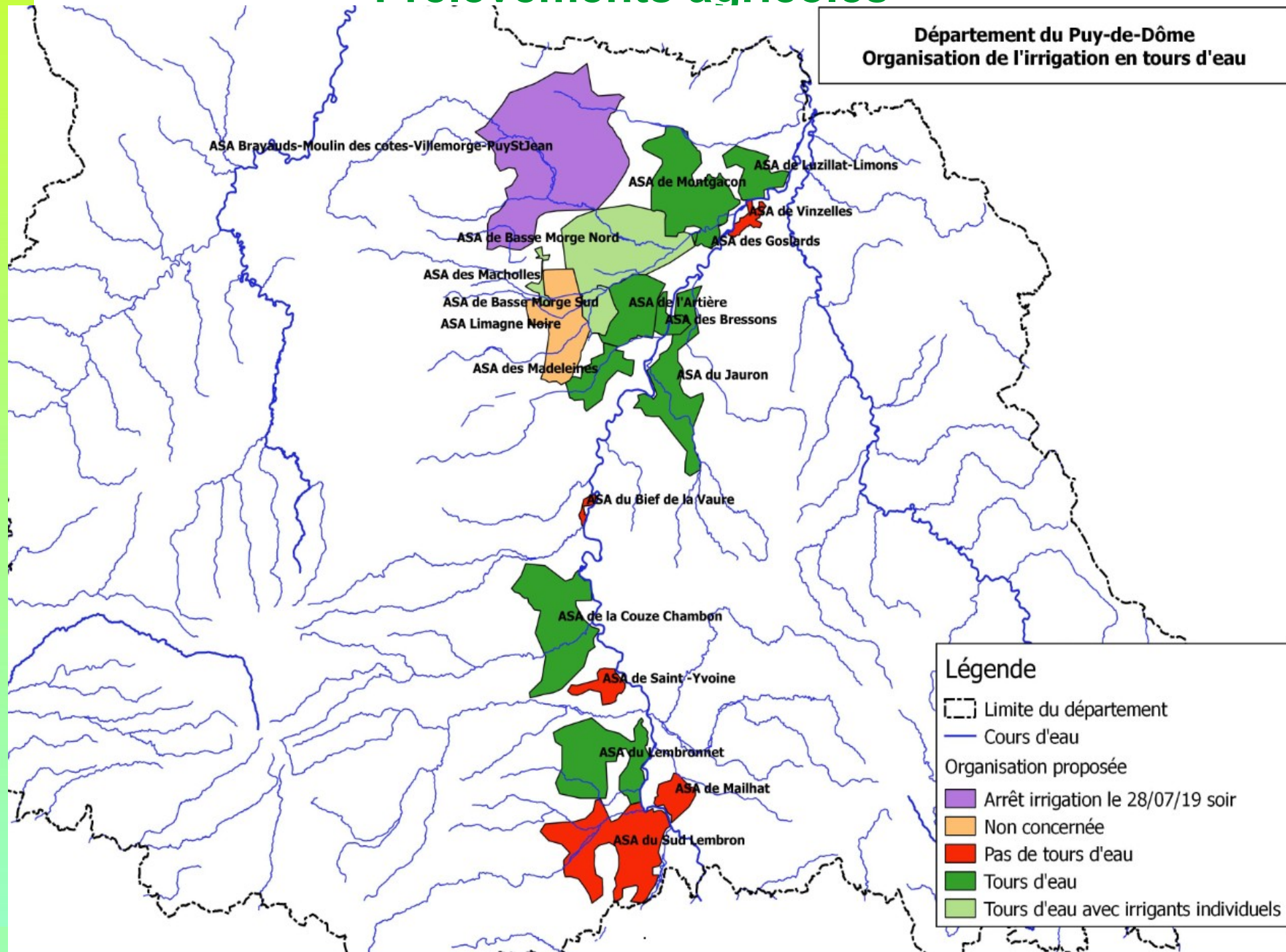
- Alimentation en eau potable de Thiers :
 - Bilan au 21 août : volume total du barrage de la Muratte = 144 000 m³.
Volume actuel = 127 946 m³ (soit 88,85%). Il s'est rempli suite à l'orage du 18 août.
173 j d'autonomie
 - Les prélèvements dans le barrage ont été soulagés suite à la remise en service du puits n°1 (nappe alluviale de la Dore) et la connexion d'une partie du réseau haut avec celui du bas.
- Commune de Chateldon : alimentation du réservoir de Rongère Montagne par camions citerne (2 rotations par jour avec cuve alimentaire de 7000 litres, soit complément de 14 m³/j). La production des sources ne remonte pas. La commune maintient la distribution d'eau en bouteilles.
- Commune de Verneugheol : risque de manque d'eau dans les jours à venir. La mairie se rapproche du SIAEP Clidane Chavanon pour savoir si leurs ressources sont suffisantes pour compléter l'alimentation de Verneugheol par camions citerne.
- Commune de Charensat : inquiétude au vu de la productivité des sources qui continue de baisser.

Points sur les prélèvements – difficultés rencontrées AEP

- Commune de Pionsat : procédure en cours d'autorisation temporaire d'un captage de secours.
- Commune de Villosanges : remise en service d'une source abandonnée (arsenic) pour compléter le réservoir + arrêté municipal d'interdiction de consommer l'eau de ce réseau avec mise à disposition de bouteilles d'eau. Complément nécessaire pour alimenter en eau les élevages.
- SIAEP du Bas Livradois : en limite de rupture d'alimentation avant le 18 août (projet d'alimentation par citerne). Situation stabilisée suite aux orages.
- Communes ayant pris des arrêtés de restriction des usages : Lachaux, Chateldon, Picherande, Dore-l'Eglise, Arlanc, St-Genès-Champespe

Points sur les prélèvements – difficultés rencontrées

Prélèvements agricoles

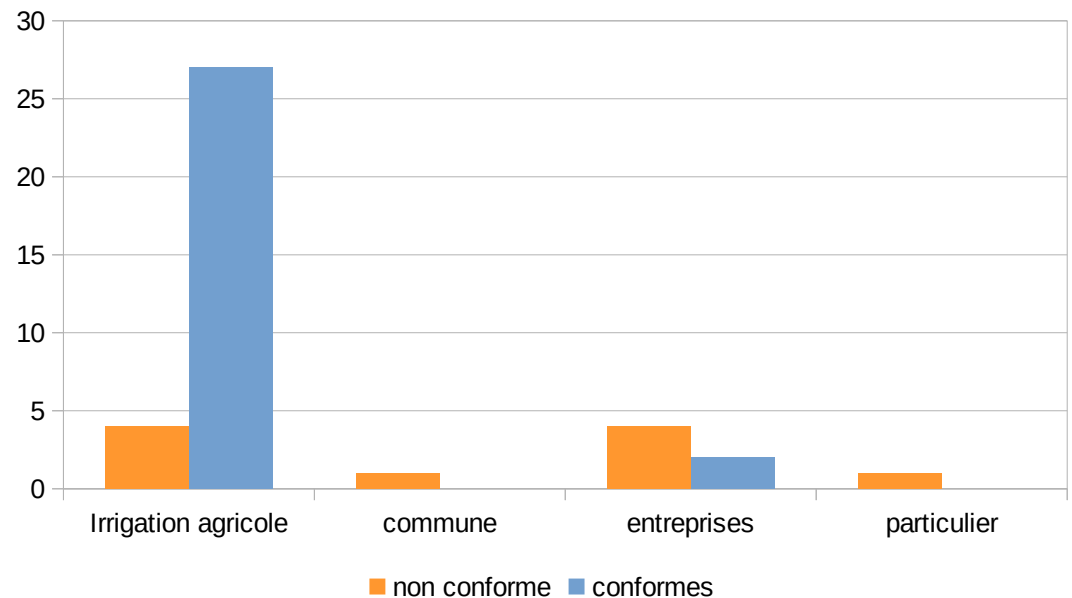
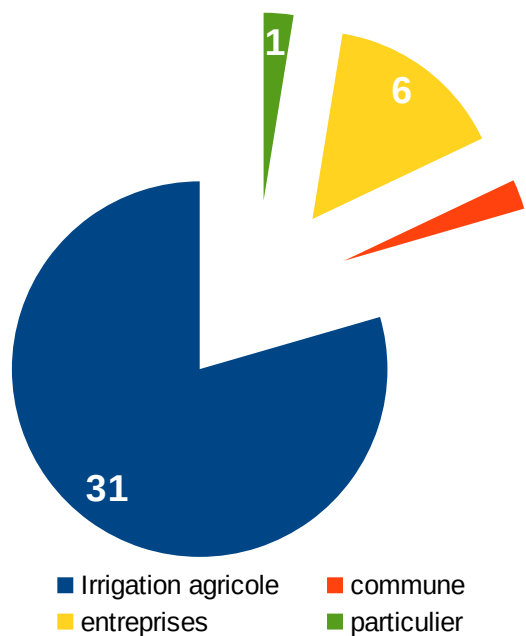


Mesures agricoles nationales

- Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, après accord de la CE, a mis en place des mesures exceptionnelles pour venir en aide aux agriculteurs :
 - Organisation de flux entre départements disposant de fourrages et ceux en pénurie
 - Avance sur les aides PAC 2020 effectuée dès le 16 octobre (taux de 70 % au lieu de 50%)
 - Versement d'indemnités dans le cadre des calamités agricoles et le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour les exploitants concernés
 - Reconnaissance en tant que cas de force majeure du fauchage et du pâturage de toutes les jachères comptabilisées comme SIE, y compris les céréaliers
 - Report jusqu'au 20 août 2019 pour effectuer les semis pour tous les exploitants touchés par des conditions climatiques dans la mesure où le semis ou la levée des cultures dérobées sont compromis
 - Reconnaissance en tant que cas de force majeure de l'absence de levée des cultures dérobées considérées comme SIE

Bilan des contrôles « sécheresse »

- 5 journées de contrôle effectuées par l'AFB-ONCFS :
 - 29, 30 et 31 juillet et 6, et 7 août (+ contrôles ponctuels les 10 et 13 août)
 - 39 contrôles réalisés
 - 29 contrôles conformes et 10 contrôles non conformes



Proposition de mesures

Compte-tenu de l'évolution de la situation (retour des températures élevées, déficit pluviométrique chronique et ressources très basses), il est proposé de maintenir les mesures de l'arrêté du 25 juillet 2019 et de lever les mesures d'alerte relatives à l'axe Allier et à la Loire (Ance) suite à la décision du CGRNVES du 21 août.

- Niveau **alerte renforcée** sur l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable.
- Niveau **alerte** sur les BV de la Sioule, la Dore, l'Alagnon, et la Dordogne.
- Niveau **crise** pour le BV du Cher.

Merci de votre attention